



Réalisé avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

SOMMAIRE

Introduction	3
Objectifs 2015-2016 de la CLE de l'Audomarois	4
Travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois	4
1. Respect du SAGE Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire	4
2. Mise en œuvre du SAGE	5
a. Programme « ressource en eau »	5
b. Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE	7
c. Classement des cours d'	8
d. Etude de la qualité de l'eau du marais Audomarois	8
e. Délimitation des Zones à enjeux environnementales.....	9
3. Fonctionnement de la CLE	9
f. Renouvellement des membres de la CLE :.....	9
g. Réunions de la CLE	9
h. Gemapi	10
i. Suivi de la mise en œuvre des SAGE limitrophe	10
j. Autres réunions en rapport avec la CLE	11
Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE de l'Audomarois sur la période juillet 2015 – juin 2016 :	12
Conclusion	13

Introduction

Le document présenté ici correspond au **rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois** sur la période s'étalant de **juillet 2015 à juin 2016**.

Il s'agit dans un premier temps de faire le point sur les objectifs fixés par la CLE sur cette période, puis d'identifier les différentes actions qu'elle a pu mener pour mettre en œuvre les mesures du SAGE et par conséquent, atteindre ses objectifs annuels.

Les missions de la CLE en phase de mise en œuvre sont très diversifiées et peuvent être scindées en plusieurs thématiques générales qui sont les suivantes :

- suivre l'avancement des programmes d'actions liés au SAGE,
- communiquer sur les résultats obtenus notamment par le biais de l'évaluation annuel du SAGE,
- lancer de nouveaux projets pour mettre en œuvre les programmes d'actions définis dans le SAGE,
- vérifier la compatibilité des nouveaux projets avec les mesures définies dans le SAGE,
- le suivi des relations avec les acteurs institutionnels et les acteurs de terrain.

Objectifs 2015-2016 de la CLE de l'Audomarois

Les objectifs de la CLE pour cette période étaient principalement liés à la poursuite des études complémentaires à l'étude sur la ressource en eau et aux enjeux issus du nouveau SDAGE Artois Picardie. Cependant de nouvelles thématiques sont ressorties et ont modifié le programme de travail prévisionnel.

Travail réalisé par la Commission Locale de l'Eau de l'Audomarois

1. Respect du SAGE Audomarois : suivi de l'application des mesures du SAGE sur le territoire

Participation de la CLE aux comités de pilotage sur le territoire

- Suivi et participation aux différents programmes de travail du SmageAa
 - o Programme PAPI
 - GT évaluation et révision
 - Désordres hydrauliques locaux CCCHE
 - Mémoire du risque
 - o Projet d'analyse du vécu des inondations
 - o Programme de restauration de la libre circulation (Moulin de Wins, Moulin de Confosse..)
 - o Programme d'évaluation et de révision du plan de gestion de l'Aa
 - o Programme de restauration/renaturation de pisciculture
 - o SLGRi

- Suivi des programmes ORQUE du territoire :
 - o Orque du Bléquin
 - COPIL suivi et programme prévisionnel 2016-2019
 - o Orque de Houlle Moulle

- Valorisation des démarches sur les phytosanitaires non agricole et animation sur la charte d'entretien des espaces verts de l'AEAP
- Suivi et participation aux différents programmes de travail du PNRCMO en lien avec l'eau
 - Comité TVB et Groupe de travail Trame Bleue
 - Programme d'inventaire et évaluation des Zones Humides
 - Comité de pilotage Agriculture Biologique
 - Programme MAEc et enjeux eau
 - Programme Agro-écologie
 - Projet de restauration et d'entretien de la becque de Lumbres
 - Observatoire de la biodiversité
 - GT Marais
 - Comité de suivi N2000 marais audomarois
- Participation au GT ANC de l'AEAP 28/01/16
- Programme de préfiguration du PPRi Marais audomarois
 - 03/12/15 diagnostic
 - 30/05/16 point avancement
 - 21/06/16 COPIL
- Projet plaine de loisir CCPL
- Réunion d'information sur les problématiques d'étiage sur le marais Audomarois
- Suivi des réunions du PLUi de Lumbres

Avis de la CLE

- Projet plaine de loisir CCPL
- Demande d'autorisation de prélèvement d'eau de surface à des fins d'irrigation campagne 2016

2. Mise en œuvre du SAGE

a. Programme « ressource en eau »

En 2012, la CLE a lancé une étude de prospection sur le territoire du SAGE de l'Audomarois. En effet les acteurs de l'eau du territoire ont exprimé leurs besoins (effectifs ou sécuritaires) pour un total de 9 millions de m³. Un consensus a été exprimé sur la nécessité de réaliser cette étude de prospection d'une manière commune et cohérente afin de satisfaire les attentes en eau de tous les acteurs tout en protégeant les ressources, et le SmageAa a été désigné comme maître d'ouvrage de cette étude.

Les phases d'études, de travaux et d'analyse ont été finalisées en 2015. Un hydrogéologue agréé a été mandaté en avril 2016 et il devra donner un avis technique sur les premiers résultats.

Cependant d'autres études restent à compléter avant d'envisager les démarches de préfiguration d'exploitation :

➤ Etudes complémentaires sur la préfiguration des impacts potentiels

En parallèle des travaux, une étude hydrologique et une étude pour l'estimation de l'impact sur l'habitat aquatique ont été engagées en tant que préalable important pour disposer des données nécessaires à l'appréciation de l'impact potentiel des prélèvements envisagés. Il convient en effet de quantifier par des mesures in-situ les impacts des prélèvements. Ainsi, l'objectif des suivis proposé est d'apporter les éléments nécessaires à la mesure de l'incidence des prélèvements sur les débits des cours d'eau et leur fonctionnement hydrobiologique, en vue de la rédaction de l'étude d'impact et de la détermination des périmètres de protection.

- L'étude hydrologique a été confiée au BE Otech et a démarré en mars 2014. Elle consiste à la réalisation de mesures sur des profils en travers et à la réalisation de profils en long sur l'Aa Elle s'est poursuivie tout au long des travaux de foration et des pompages longue durée.
- L'étude hydrobiologique a été confiée au BE Aquatec et a démarré en juin 2014. Elle consiste en la mise en œuvre du protocole Estimhab. 2 campagnes de prélèvements ont été réalisées en septembre 2014 et en mai 2015. Une restitution des résultats est prévue en septembre 2015.
- Une réunion de retour sur les résultats de ces 2 études a été réalisée le 04 février 2016. Cf CR en annexe
Concernant l'étude hydrologique, les niveaux d'eau sur cette période ayant été très bas, il sera nécessaire d'attendre des conditions plus intéressantes pour pouvoir finaliser le travail. Il reste deux ans de tranche conditionnelle pour finir le marché.
Concernant l'étude hydrobiologique, les résultats de la modélisation via le protocole Estimhab montre en particulier que la diminution de débit de la rivière liée aux prélèvements modélisés induit une diminution de la SPU (surface potentielle utile) pour les différentes espèces de poissons représentatives du cours d'eau. La définition du seuil critique de débit ou débit biologique minimum permettant de définir un impact « acceptable » pour le cours d'eau doit être

réalisée. De nouvelles simulations via le modèle Estimhab sont en cours de réalisation en modifiant les scénarios d'exploitation (diminution des volumes globaux et répartition différente sur les forages) pour évaluer la réponse du milieu et des impacts en fonction des volumes prélevés.

➤ Etude technico-économique

Afin d'avancer sur la question de la faisabilité technique et financière de l'exploitation pour chaque partenaire il a été décidé de mener une étude technico-économique. Cette étude permettra de vérifier si le projet de nouvelle ressource en eau potable sur la zone identifiée est réalisable au regard des choix techniques possibles, des capacités financières des structures parties prenantes et futurs maîtres d'ouvrage mutualisés, des possibilités offertes par le cadre juridique pour le montage de la structure à envisager, des impacts environnementaux, des précautions à prendre et des actions à conduire pour la réussite du projet.

- Ecriture et validation du DCE
- Lancement du marché
- Le marché a été attribué au BE Artélia

Au vu des incertitudes sur les volumes exploitables et leurs impacts sur la viabilité économique du projet, il a été décidé de repousser le lancement de l'étude technico économique.

➤ Communication sur l'avancement de l'étude

- Le 09/10/15 présentation au comité syndical du SEDD
- Le 11/02/16 présentation aux agriculteurs du secteur de Fauquembergues
- Le 24/05/16 présentation au SIDEALF

b. Compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

Ce travail c'est poursuivi à travers la participation de la CLE dans la réalisation des PLUi de la CASO et de la CCPL avec une implication forte en fonction des degrés d'avancement de chaque projet.

Une démarche a également été menée par l'AUD de Saint Omer pour évaluer la prise en compte des SAGE dans l'élaboration des Scot et PLUi.

c. Classement des cours d'

En date du 7 juillet 2015 la CLE a reçu un courrier de la DDTM demandant de compléter la cartographie élaborée dès 2006 de cartographie des cours d'eau basée sur la jurisprudence de 2011 et ce suite à une instruction gouvernementale.

Il a été demandé à la CLE de compléter le document sur la base de ses connaissances et de faire approuver la version modifiée en CLE pour la fin de l'année.

Le travail a consisté en une analyse technique des cartes transmises en s'appuyant sur les critères définis par la jurisprudence et sur la base des plan de gestion définis à la fois sur l'Aa et ses affluents et sur le marais Audomarois. Sur l'ensemble des tronçons ont été corrigé des erreurs ou des évolutions.

Les cartes ont ensuite été transmises aux partenaires principaux.

La chambre d'agriculture a fait un retour le 20/11 concernant quelques tronçons.

Validation de la proposition de classement en réunion de CLE du 24/11/2015

Cette production a été envoyée pour validation à la DDTM en lien avec l'Onema pour transmission au ministère.

d. Etude de la qualité de l'eau du marais Audomarois

La connaissance de la qualité du marais Audomarois est un enjeu important au vu de sa richesse et des pressions qui s'y exercent. Beaucoup de ressentis existent mais il n'y a pas de réponses scientifiques et objectives globales. Ceci est dû à la complexité du milieu qualifié de boîte noire et à l'absence de protocoles existants sur les milieux stagnants et en particuliers les secteurs de marais.

De nombreuses attentes se font sentir au niveau local, que ce soit par les associations de riverains, élus et institutions locales.

Afin d'avancer sur cette thématique et en adéquation avec les compétences de la CLE des réflexions ont été menée afin de lancer une première étape d'acquisition de données.

06/01/16 : réunion préparatoire

13/03/16 : réunion technique avec le FMA

21/03/16 : réunion d'information auprès de l'AEAP

02/06/16 : cotech

Le projet est présenté en CLE et en GT marais pour valider la démarche.

e. Délimitation des Zones à enjeux environnementales.

L'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'ANC et le SDAGE met en avant la possibilité de délimiter des zones à enjeux environnementales qui d'après les textes doivent justifier d'un impact « avéré » de l'assainissement sur l'environnement.

Après plusieurs réunions de travail, la CLE de l'Audomarois s'est positionnée en décembre 2013 pour ne pas délimiter de ZEE sur le territoire du SAGE au vu des résultats de l'application de la méthodologie proposée ou de l'avancée des connaissances spécifiques.

La CLE à souhaiter se laisser le temps de conforter la méthode et les connaissances locales en partenariat avec les SPANC au cours des années suivantes.

Depuis La CLE a participé à des réunions et groupes de travail sur l'ANC au sens large et aux réflexions menées sur les ZEE en particulier. Des échanges ont eu lieu avec les animateurs SAGE du bassin pour confronter les différentes propositions de méthodologie essayée (en particulier la méthode réalisée dans l'avesnois et sur le bassin côtier du boulonnais). Il s'avère que quel que soit la méthode celle-ci s'avère complexe à mettre en œuvre et ne permettant pas de définir un risque « avéré ».

La CLE souhaite donc attendre un positionnement de l'AEAP sur une méthodologie confortée avant d'engager plus spécifiquement des études sur ce sujet.

En parallèle des échanges ont eu lieu avec les SPANC qui couvrent la totalité du territoire et continuent leurs contrôles des habitations en ANC.

3. Fonctionnement de la CLE

f. Renouvellement des membres de la CLE :

Suite aux élections régionales de 2016, les désignations des conseillers régionaux ont été réalisées et un nouvel arrêté préfectoral de nomination a été réalisé le 2016.

g. Réunions de la CLE

Au vu de contraintes liées aux échéances électorales et délais de modification des membres de la CLE, seules deux réunions de CLE ont pu être réalisées.

Réunion de CLE du 24 novembre 2015 : cf CR en annexe

Ordre du jour :

1. Avis de la CLE sur la cartographie des cours d'eau du territoire
2. Bilan d'avancement du PAPI et révision à mi-parcours
3. Bilan de l'animation de la CLE et perspectives 2016

4. Divers

Réunion de CLE du 14 juin 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du SDAGE et nouveautés
2. Développement de l'activité pêche
3. Projet d'étude de la qualité de l'eau du marais Audomarois
4. SLGRI (point rajouté à l'ODJ)
5. Bilan de l'animation de la CLE et perspectives
6. Divers

h. Gemapi

La loi de modernisation de l'action publique du 27 janvier 2014 a attribué aux collectivités territoriales une nouvelle compétence obligatoire de «gestion des milieux aquatiques et de prévention des risques inondations (GEMAPI)».

Différentes réunions ont été organisées par la CLE en partenariat avec le SmageAa pour informer sur le contenu de la Gemapi et discuter des modalités de mise en œuvre sur le territoire de l'Audomarois.

03/09/15 Organisation d'une réunion de présentation de la Gemapi. Première réunion d'information sur la mise en œuvre de la Gemapi et ses conséquences sur le fonctionnement du territoire de l'Audomarois. Cf CR en annexe

14/01/16 Réunion d'info DDTM

12/02/16 Réunion présidents : présentation des compétences actuelles du SmageAa, reprenant les volets de la GEMAPI sans la dénomination et basées sur la notion d'intérêt intercommunautaire et sur la solidarité de bassin versant. Chaque président d'EPCI ou son représentation a été invité à s'exprimer sur sa vision de la mise en œuvre de la GEMAPI sur son territoire.

i. Suivi de la mise en œuvre des SAGE limitrophe

L'objectif est vérifier la compatibilité et la continuité des actions réalisées dans les SAGE voisins avec les préconisations du SAGE Audomarois.

Ce suivi est d'autant plus important sur le territoire du SAGE Delta de l'Aa qui est dans la continuité de l'Aa et dont les implications en terme de milieu et de problématiques inondations sont particulièrement liées au SAGE (secteur Hem et marais Audomarois)

19/11/15 Révision du SAGE Delta de l'Aa ZH

PAPI Delta de l'Aa : 25/03/16, 11/05/16

25/11/15 Comité annuel Symvahem

j. Autres réunions en rapport avec la CLE

02/11/2015 réunion animateurs SAGE

04/09/2015 Réunion bilan et projets 2016

08/01/2015 réunion animateurs SAGE

20/11/2015 CPMNAP

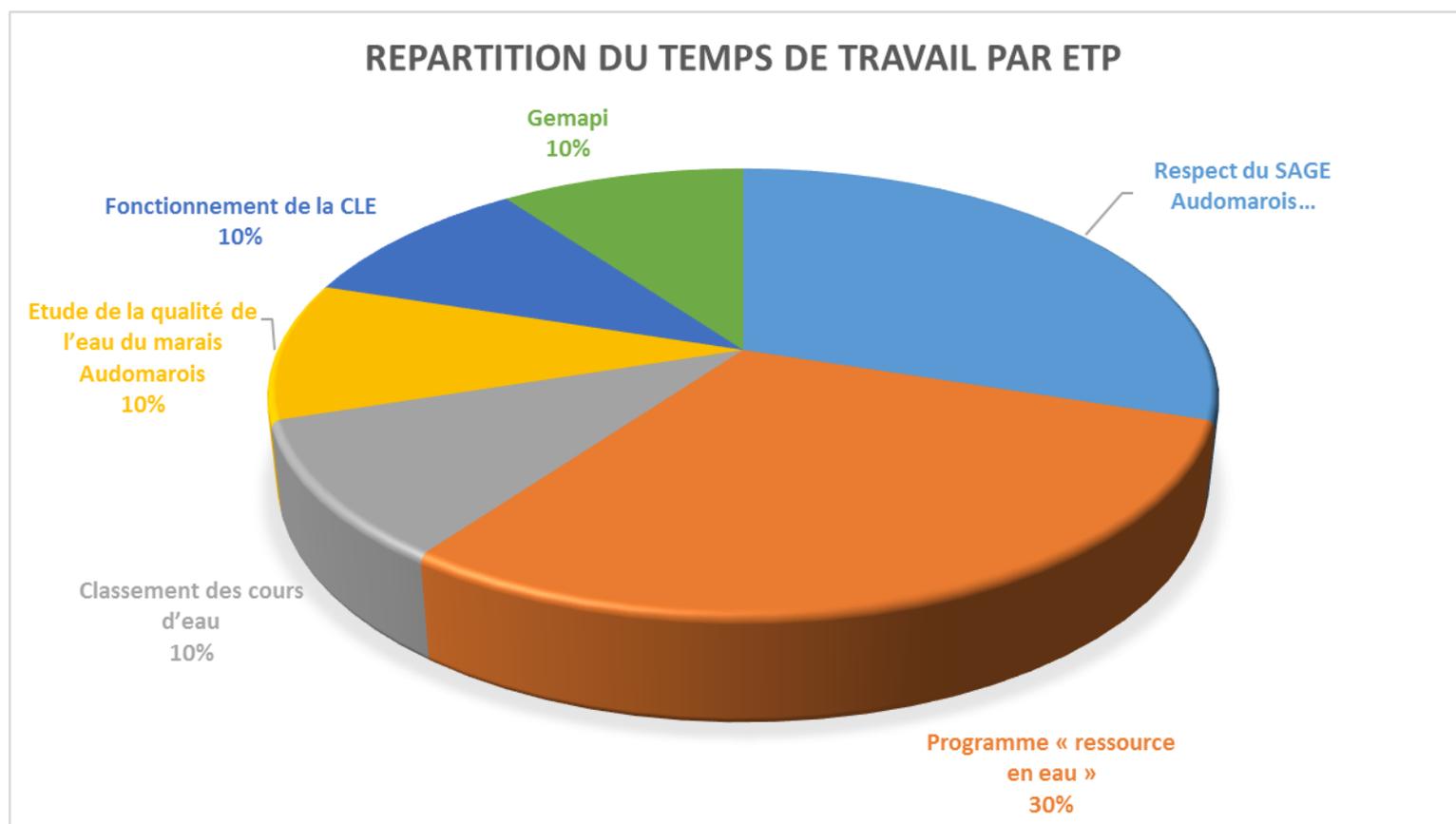
02/03/2016 Comité syndical SmageAa

22/04/2016 Réunion DREAL/AEAP de compatibilité des SAGE au SDAGE sur la thématique ZH

27/04/2016 Commission territoriale de bassin

Répartition du temps de travail de l'animatrice de la CLE de l'Audomarois sur la période juillet 2015 – juin 2016 :

Le temps de travail de l'animatrice de la CLE s'est réparti approximativement pour la période juillet 2015 – juin 2016 de la manière suivante :



Conclusion

La Commission Locale de l'Eau a atteint son objectif pour la finalisation des travaux de prospection de la ressource en eau et son travail d'accompagnement. La CLE devra poursuivre son action :

- pour la validation du DBM et des potentialités d'exploitation de la ressource en eau sur le secteur,
- pour le suivi de l'étude technico-économique
- et sur la continuité de la communication et l'information des acteurs locaux au projet.

La CLE a également rempli son rôle pour l'information et l'accompagnement des structures locales dans la compréhension et la mise en œuvre de la Gemapi.

Afin de faciliter les démarches administratives en se calant sur les années calendaires, une nouvelle convention avec l'agence de l'eau sera mise en place en janvier 2017. Les objectifs pour la fin de l'année 2016 sont :

- Finalisation de l'étude hydrobio et lancement de l'étude technico économique
- Lancement de l'étude de connaissance de la qualité de l'eau du marais.